



Bérangère Abba et les 40 emplois

Le 24 février 2021, le gouvernement annonçait par la voix de la secrétaire d'Etat à la Biodiversité, la création de 40 emplois pour les espaces protégés que sont les parcs nationaux et les parcs naturels marins.

Comprendre ce que signifiait réellement cette annonce ne fut pas aisé ! De manœuvres dilatoires en réponses vagues, l'administration n'avait vraiment pas envie de nous aider à comprendre !

DECRYPTAGE

Les 40 postes se répartissent entre 20 ETPT pour les parcs nationaux et 20 ETPT pour les parcs naturels marins.

- Les 20 postes pour les parcs nationaux proviennent d'un redéploiement d'une partie des postes non consommés de l'ANDRA (Agence Nationale pour la gestion des Déchets Radio-Actifs), qui devrait donc voir son schéma d'emploi baisser de 20 ETPT.
 - 10 ETPT sont affectés à la création du PN de Forêts ;
 - 2,8 ETPT pour le PN des Calanques créé en 2012 et jamais doté en conséquence
 - et enfin + 0,8 ETPT pour chacun des autres parcs nationaux.
- Les parcs naturels marins sont des services de l'OFB. La création annoncée de 20 postes correspondrait à l'annulation des -20 ETPT inscrite au PLF 2021 pour l'OFB. Charge à l'OFB de réduire ses effectifs dans les autres services pour dégager ces 20 postes !

Cette annonce devrait par ailleurs être confirmée dans un projet de loi rectificatif en 2021 ou au pire dans le PLF 2022.

Qui a parlé de création de 40 postes ?...